

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 février 2022

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 1er février à 18h30 par visioconférence Zoom et diffusée simultanément via le site internet de la Municipalité.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Jean-Pierre Charuest, Maire
Sylvie Lemonde, conseillère du district Louis-S.-St-Laurent
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe
Danielle Lanciaux, conseillère du district Cochrane
Marc-André Desrochers, conseiller du district Rivière Coaticook
Benoît Bouthillette, conseiller du district Hatley
Réjean Mégré, conseiller du district Pomeroy

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

-
- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Période de questions**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)**
 - 4.1 Aucun
 - 5. Approbation des comptes**
 - 5.1 Aucun
 - 6. Rapports des comités**
 - 6.1 Aucun
 - 7. Rapport des activités des membres du conseil**
 - 7.1 Aucun
 - 8. Sécurité publique**
 - 8.1 Aucun
 - 9. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Aucun
 - 10. Mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Aucun
 - 11. Urbanisme**
 - 11.1 Aucun
 - 12. Hygiène du milieu**
 - 12.1 Aucun
 - 13. Travaux publics**
 - 13.1 Aucun
 - 14. Développement économique**
 - 14.1 Aucun
 - 15. Administration**
 - 15.1 Trésorerie**
 - 15.1.1 Demande d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - Projet de construction de trottoirs sur le chemin Cochrane
 - 15.1.2 Autorisation de signature de la demande d'aide financière du Fonds de la sécurité routière - Projet de construction de trottoir sur le chemin Cochrane
 - 15.2 Greffe**
 - 15.2.1 Aucun
 - 15.3 Direction générale**
 - 15.3.1 Aucun
 - 16. Parole aux conseillers**
 - 16.1 Aucun
 - 17. Période de questions**
 - 18. Levée de la séance**
-



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présente séance est présidée par le maire, M. Jean-Pierre Charuest. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Philippe De Courval, agit à titre de secrétaire.

Le greffier-trésorier dépose le certificat de signification de la séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la réunion ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent à la présente période de questions.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

001-2022-02-01

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère madame Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;
- b. de garder l'ordre du jour ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**15.1.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ
ROUTIÈRE - PROJET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS
SUR LE CHEMIN COCHRANE**

002-2022-02-01

Considérant que la Municipalité de Compton a pris connaissance des modalités d'application du Fonds de la sécurité routière et s'engage à les respecter;

Considérant que la Municipalité de Compton s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que madame Marie-Claude Fournier, trésorière, agit à titre de représentante de la Municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Compton autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 février 2022

15.1.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - PROJET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIR SUR LE CHEMIN COCHRANE

003-2022-02-01

Considérant la présentation de la demande d'aide financière du Fonds de la sécurité routière dans le cadre du projet de construction de trottoir sur le chemin Cochrane;

Considérant qu'il y lieu d'autoriser un représentant à signer pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'autoriser madame Marie-Claude Fournier, trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

Adoptée à l'unanimité

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'est présent à la présente période de questions.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h38.

Jean-Pierre Charuest
Maire

Philippe De Courval
Greffier-trésorier
Directeur général

Je, Jean-Pierre Charuest, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation